



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_80
id. 1644

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TARN-ET-GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président à l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de la régie.

L'équilibre de ce projet s'établit à 30 563,06 €, dont 30 008,06 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>24 374,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	0,00
Comptes 61 - Services extérieurs	0,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	24 374,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>1 200,00</u>
Compte 64118 – Autres indemnités	1 200,00
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>0,78</u>
Compte 65888 - Autres	0,78
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 574,78
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>555,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	555,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 129,78

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>14 961,78</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>0,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>5 220,00</u>
Compte 7473- Départements	5 220,00
<u>77 - Produits exceptionnels</u>	<u>5 948,00</u>
Compte 7788 - Produits exceptionnels divers	5 948,00
Total recettes réelles de fonctionnement	26 129,78
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 129,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>555,00</u>
Compte 21838 - Autre matériel informatique	555,00
RESTES A RÉALISER	
Compte 2051 - Concessions, droits similaires	3 878,28
Total dépenses réelles d'investissement	4 433,28

<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 433,28

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 1068 - Excédent de fonctionnement</u>	<u>702,69</u>
<u>Compte 001 - Excédent d'investissement 2022 reporté</u>	<u>3 175,59</u>
Total recettes réelles d'investissement	3 878,28
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>555,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	555,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 433,28

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 26 129,78 € ; il est prévu :

- l'augmentation des charges à caractère général de 24 374 €, afin de couvrir l'augmentation des charges d'électricité (+ 9 000 €) et le remboursement au budget principal des frais d'avocats engagés dans le cadre du règlement de deux litiges sur des opérations en mandat et (+ 15 374 €) ;

- l'ajustement des charges de personnel à hauteur de 1 200 € pour régulariser une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

- l'ajustement des autres charges de gestion de 0,78 € ;

- l'augmentation de la dotation aux amortissements d'un montant de 555 €.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 26 129,78 € et concerne :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 pour un montant de 14 961,78 € ;
- une augmentation de la participation départementale de 5 220 € portant celle-ci à hauteur de 484 903 € ;
- 5 948 € de produits exceptionnels correspondant au versement d'une prime d'assurance responsabilité civile couvrant des frais d'avocats dans le cadre d'un litige sur une opération de mandat.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 4 433,28 € et concerne :

- un reste à réaliser 2022 pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel « Sis Marché » pour 3 878,28 € ;
- le renouvellement de matériels informatiques à hauteur de 555 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 4 433,28 € et correspond à :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2022 de 702,69 € ;
- l'excédent d'investissement 2022 reporté d'un montant de 3 175,59 € ;
- l'augmentation de la dotation aux amortissements à hauteur de 555 €.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion de Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget supplémentaire de Tarn-et-Garonne conseils collectivités pour 2023, tel que présenté supra et qui s'équilibre à 30 563,06 €, dont 30 008,06 € en mouvements réels ;
- Approuve le principe d'une augmentation de la participation départementale à hauteur de 5 220 €, portant son montant maximum à hauteur de 484 903 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023 Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le 04/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1913-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL